

COMMUNE DE ROSBRUCK

PLAN LOCAL D'URBANISME

6

Annexes sanitaires

Révision approuvée par délibération du Conseil Municipal du 21.06.2007

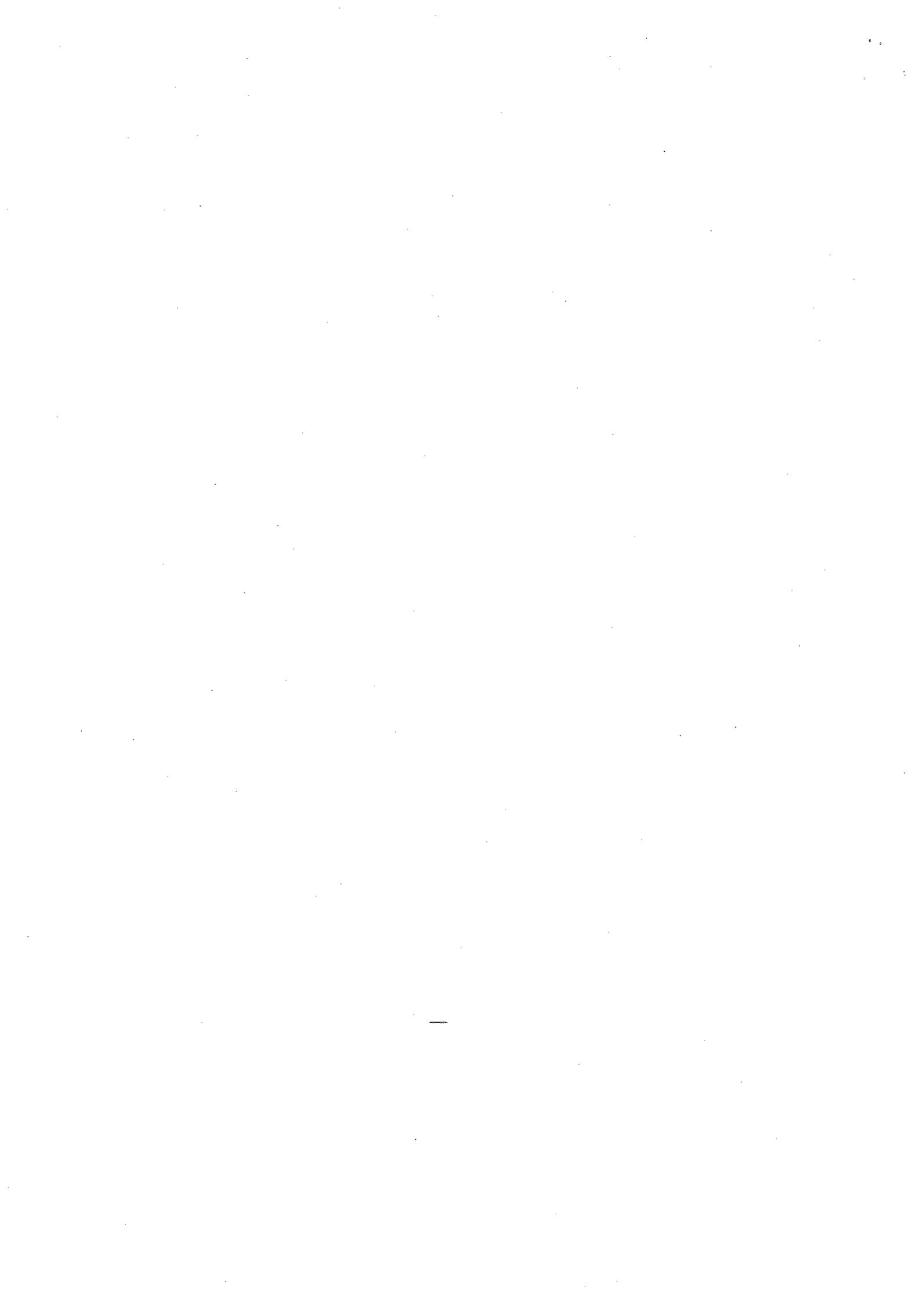
DATES DE REFERENCE	
Date de référence	11.01.1985
Publication	17.09.1986
Approbation	16.09.1988

MODIFICATION	

REVISION	
21.06.2007	1

MISE A JOUR	
05.07.1990	1
03.09.2002	2

GUELLE & FUCHS
Géomètres Experts
18 avenue Passaga
57600 FORBACH



Département de la Moselle

Commune de ROSBRUCK

Plan Local d'Urbanisme

Assainissement

Schéma de Principe

PREAMBULE

Ce schéma de principe est établi pour valoir annexe sanitaire au plan local d'urbanisme de ROSBRUCK conformément à l'article R 123-24-3 du Code de l'Urbanisme.

Le présent rapport a pour objet de rappeler l'état actuel du réseau d'Assainissement de la commune de ROSBRUCK et d'explicitier les améliorations, modifications, extensions projetées pour satisfaire les besoins en fonction des aménagements et du développement de l'urbanisme envisagés à l'échéance de réalisation du plan local d'urbanisme.

SITUATION ACTUELLE

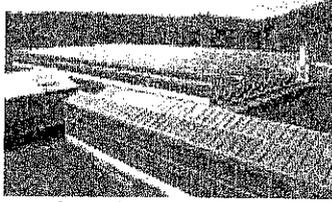
La commune de ROSBRUCK compte actuellement une population de 912 habitants (au recensement de 1999). L'assainissement est réalisé par un réseau de type unitaire se branchant ponctuellement, après déversoirs d'orage sur un collecteur syndical eaux usées (Ø 200) qui aboutit à la station d'épuration de Forbach construite en 1976 et conçue pour une population de 73 000 équivalents habitants.

La Rosselle donnant dans la Merle traverse la commune dans le sens Sud-Nord des travaux sont en cours visant à rectifier le tracé du ruisseau. Le collecteur des eaux usées est implanté parallèlement au ruisseau. L'assainissement des habitations plus récentes, rue de la vallée, au Nord-Ouest de la commune est en système séparatif ; les eaux pluviales sont déversées dans un fossé au Nord, sur la commune de Morsbach, les eaux usées sont récupérées dans un collecteur Ø300, le long de la limite de commune, et se branche dans le collecteur syndical. Quelques habitations ont un système individuel d'épuration.

On peut constater que le réseau d'assainissement est satisfaisant sur l'ensemble de la commune et fonctionne sans problème majeur.

A l'est de la voie ferré reliant Rémilly à Stiring, la commune ne possède aucun réseau d'assainissement ; les eaux usées sont recueillies par un fossé au pied des voies ferrées et se jettent dans la Rosselle.

La station d'épuration de Forbach - Marienau

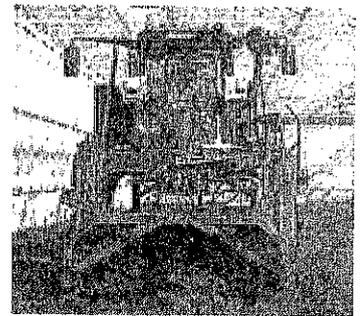


Vue aérienne de la serre de séchage des boues de la station d'épuration

Cette imposante station, d'une capacité de 73 000 équivalent-habitants est exploitée en affermage par la Compagnie Générale des Eaux.

Elle s'est récemment dotée d'un équipement (une serre) particulièrement efficace de déshydratation des boues d'épuration par séchage solaire. Pas moins de **5 000m² de serres** de type horticole sont nécessaires pour la **réduction par 3, voire par 4** de la quantité de boues à éliminer.

Cette serre est la concrétisation d'un protocole d'essai validé par les résultats obtenus sur serre pilote de **250 m², installée en 2002** sur ce même site de la STEP de Marienau, dont l'ambition était déjà de réduire la masse des boues produites grâce à ce système de séchage solaire. **Un système novateur et performant** puisqu'une siccité (taux de matière sèche) de 75% avait été atteinte, soit plus de deux fois plus que par le procédé classique basé sur des centrifugeuses et un ajout de chaux (30%). Ces résultats encourageants ont donc débouché, **en mai 2003, sur le lancement de la réalisation de cette serre de 5000 m² puis, fin 2004, à sa mise en service.**



Un tracteur éiale, après déchargement, les boues d'épuration amenées à être déshydratées, sur la surface rendue disponible par la serre.

Grâce à ce nouvel outil, la CGE, partenaire de la **Communauté d'Agglomération de Forbach**, trouvera le moyen de réduire le coût impliqué par le transport et le traitement des boues d'épuration.

Source : Communauté d'Agglomération

Département de la Moselle

Commune de ROSBRUCK

Plan Local d'Urbanisme

Annexe sanitaire concernant l'alimentation en eau potable

NOTE EXPLICATIVE

1- Situation actuelle

La commune de ROSBRUCK est alimentée en eau potable par les installations du Syndicat des Eaux du Winborn.

Une conduite de fonte de 125mm amène l'eau potable depuis Freyming Merlebach.

Le réseau d'eau potable de la commune appartient au Syndicat des eaux du Winborn et est affermé à la Compagnie Générale des Eaux.

2- Insuffisances du réseau

Une récente campagne d'enregistrement des pressions à différents points du réseau a montré que le service normal de distribution d'eau était parfaitement assuré.

Par contre, la conduite d'amenée de par son diamètre réduit ne permet pas d'assurer la défense contre l'incendie au sein de l'agglomération.

COMMUNE DE ROSBRUCK
PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe concernant le traitement des déchets

NOTE EXPLICATIVE

La présente note, rédigée en application de l'article R 123-24-3° du Code de L'Urbanisme, a pour objet d'exposer la situation actuelle de l'élimination des déchets solides dans la commune de ROSBRUCK et de définir pour l'avenir une solution satisfaisante, réalisable dans le cadre du P. L. U. et conforme aux dispositions du Schéma Départemental d'élimination des ordures ménagères élaboré selon les instructions interministérielles du 17 Novembre 1969 et adopté par le Conseil Général lors de sa troisième session extraordinaire de 1977.

La Communauté de Communes de l'Agglomération de Forbach génère 35 500 tonnes de déchets par an. Les atteintes à l'environnement sont notoires et grandissantes et il est interdit depuis 2002, de déposer en décharge des déchets bruts. Le réseau de déchetteries de la communauté de communes s'inscrit dans une politique de protection de l'environnement, visant un recyclage optimal et la disparition des décharges sauvages.

Les déchets produit à ROSBRUCK sont ramassés et traités par la communauté d'agglomération de Forbach, qui a cette compétence. La communauté d'agglomération elle-même adhère au syndicat mixte de transport et de traitement des déchets de l'est mosellan qui regroupe 293 communes.

Actuellement, certains déchets solides (papier, ferrailles, verre, emballages...) sont traités par recyclage grâce aux déchetteries et au tri sélectif.

Reste les déchets de cuisine et de jardin, que l'on appelle fermentescibles dans le jargon des déchets ; ceux là sont tout simplement enfouis actuellement.

Sur la commune de Rosbruck en 2004, le tri sélectif a permis la récupération de 28,66 kg/habitant pour le papier, 50,25 kg/habitant pour le verre et 21,83 kg/habitant pour les emballages recyclables.

Sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, ces chiffres sont de 369, 91 kg/habitant pour les ordures ménagères ; 20,14 kg/habitant pour le papier, 21,63 kg/habitant pour le verre et 16,22 kg/habitant pour les emballages recyclables.